

Soutenue par :



La **PRÉCARITÉ MENSTRUELLE** chez les **étudiant·e·s** en **FRANCE**



Enquête réalisée par la FAGE, l'ANESF et l'AFEP



EDITO

En France, on estime que la précarité menstruelle est un phénomène qui touche près d'1,7 million de personnes et parmi elles, bon nombre d'étudiant·e·s. Par définition, la précarité menstruelle désigne la situation dans laquelle se trouvent les personnes menstruées qui n'ont pas les ressources économiques suffisantes pour se procurer des protections périodiques et des produits d'hygiène lors des règles, les empêchant alors de les vivre dignement.

Il est important de préciser que toutes les femmes n'ont pas forcément leurs règles pour différentes raisons (prise de médicaments, maladies, malformations, etc) et que des personnes ne s'identifiant pas comme femmes (personnes non-binaire, hommes transgenres, etc) peuvent en avoir.

Le tabou autour des règles tend à constituer un véritable enjeu de société et de santé publique. Les conséquences de la précarité menstruelle sont graves et portent atteinte tant à la santé physique (démangeaisons, infections, chocs toxiques pouvant causer la mort) qu'à la santé mentale et sociale (sentiment fort de mal-être, de perte de confiance en soi, de difficultés de socialisation, etc).

La Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) première organisation étudiante de France, l'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF) et l'Association Fédérative des étudiant·e·s Picto-charentais·e·s (AFEP), deux fédérations adhérentes à la FAGE, ont donc travaillé de concert pour produire cette enquête inédite sur la précarité menstruelle étudiante.

L'un des objectifs de nos organisations étant, la lutte contre les discriminations

et contre la précarité, c'est tout naturellement que nous nous sommes saisi·e·s de cette thématique. Avant l'enquête IPSOS commandée par la FAGE lors du premier confinement, il n'existait aucune donnée sur la précarité menstruelle étudiante en France. Le fait qu'un tiers des répondant·e·s aient déclaré rencontrer des difficultés financières pour se procurer des protections périodiques a été un vrai déclencheur pour réaliser cette enquête ayant pour objectif de dresser un état des lieux de la situation chez les étudiant·e·s dans leur rapport aux menstruations, ainsi que dans leurs besoins quotidiens.

Cette situation de précarité, liée à une inégalité de genre, est un sujet de société dont commencent à s'emparer les médias et les pouvoirs publics. Par exemple, l'allocation de 5 millions d'euros prévue dans le budget français de 2021 a pour objectif de "renforcer le combat mené par les associations pour l'accès de toutes les femmes aux protections périodiques". A l'international, de nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises, l'Ecosse devient par exemple le premier pays à rendre les protections périodiques accessibles gratuitement.

Il est maintenant nécessaire que les choses changent, que cette difficulté supplémentaire que rencontrent les étudiant·e·s soit prise en compte et que des mesures soient engagées pour lutter contre la précarité menstruelle.

Paul Mayaux, président de la FAGE
Fanny Toussaint, présidente de l'ANESF

TABLE DES MATIÈRES

2

Edito

4

Analyse synthétique
des résultats

4 Présentation de l'échantillon

5 Les règles : un enjeu économique

6 Les règles : un enjeu social et sanitaire

8 En finir avec la précarité menstruelle

15

Bibliographie et
références

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS

Présentation de l'échantillon

L'enquête concerne les étudiant·e·s vivant en France ayant ou ayant eu des menstruations, 6 518 personnes ont répondu.

Les minorités de genre ont été prises en compte. Parmi les 6 518 répondant·e·s, il y a :

1,32%
de personnes non
binaires

0,6%
d'hommes
transgenres

0,32%
de personnes qui
ne se prononcent
pas sur leur genre

La moyenne d'âge des répondant·e·s est de 20 ans et les étudiant·e·s sont majoritairement inscrit·e·s en 2ème ou 3ème année d'études supérieures.

L'Ile-de-France apparaît comme la région la plus représentée (21% des réponses), ce qui s'explique par la répartition des étudiant·e·s en France, ainsi que par celle de nos relais d'enquête.

En ce qui concerne l'activité salariale, 11% des répondant·e·s sont salarié·e·s. Ces résultats sont bien inférieurs à la proportion d'étudiant·e·s salarié·e·s en France, qui est de 46%. Cela peut s'expliquer par la baisse du nombre d'emplois étudiants à cause de la crise sanitaire de la COVID-19.

25% des répondant·e·s sont boursier·ère·s, ce qui représente également moins que la moyenne nationale qui est de 33%.

Les règles : un enjeu économique

13%

des répondant·e·s déclarent avoir déjà dû choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité et 33% estiment avoir besoin d'une aide pour se procurer des protections

Depuis une vingtaine d'années, la FAGE et ses fédérations produisent un **indicateur du coût de la rentrée étudiante** qui met en lumière à quel point le public étudiant est touché par la pauvreté. En effet, **20% des étudiant·e·s vivent sous le seuil de pauvreté en France** et les chiffres obtenus par cette enquête sur la précarité menstruelle viennent souligner à quel point un phénomène naturel comme les règles vient aggraver cette situation de pauvreté tant **les différents produits et services sont chers** (protections, médicaments, rendez-vous médicaux, ...) **et les aides financières compliquées à obtenir**. Manger ou se procurer des protections pour vivre dignement tel est le choix que doivent faire de nombreux·ses étudiant·e·s chaque mois au 21^e siècle, faute de moyens financiers.

Dans un article du journal Le Monde, il est estimé qu'une personne ayant des règles avec une durée et un flux "moyens", achetant des protections "classiques" paierait 7,50€ par mois. Les règles apparaissant à l'âge médian de 13 ans et s'arrêtant à l'âge médian de 51 ans, on peut estimer à 456 le nombre de cycles dans la vie d'une personne menstruée qui ne tomberait pas enceinte ou n'arrêterait pas ses règles hormonalement. Cela représenterait donc un coût de 285€ par an, soit 3 420€ au cours d'une vie, sans prendre en compte les anti-douleurs, les différents sous-vêtements et linge de lit, qui peuvent être abîmés par le sang des règles.

La charge financière de l'achat de protections revient à l'étudiant·e dans 55% des cas. La dépense moyenne pour les protections uniquement est entre 5 et 10€ par mois pour 46% d'entre elles et eux.

Pour la moitié des étudiant·e·s viennent s'ajouter d'autres dépenses (médicaments anti-douleurs, achat de vêtements, sous-vêtements, literies) allant jusqu'à plus de 20€ par mois.

TÉMOIGNAGES « *Que feriez-vous avec l'argent dépensé dans les protections si vous n'aviez pas à en acheter ?* » :

“ Je mangerais à ma faim ”

“ Pouvoir enfin m'acheter un nouveau soutif au lieu de tourner sur deux ”

“ Payer le loyer ou la fac sans être angoissée à chaque fin de mois ”

“ Je m'en servirais pour acheter des aliments de première nécessité auxquels je renonce fréquemment ”

“ Économies pour d'autres dépenses liées au fait d'être une femme (contraception si non remboursée, antalgiques ...) ”

Les **protections périodiques à usage unique** sont les plus utilisées parmi les répondant·e·s (presque 8 étudiant·e·s menstrué·e·s sur 10 utilisent des serviettes périodiques à usage unique, et 5 sur 10 utilisent des tampons périodiques à usage unique). Cela s'explique par la facilité d'accès et d'utilisation de ces dispositifs, ainsi que par un coût moindre, mais aussi par la forte publicité réalisée par les multinationales qui les produisent.

Une part non négligeable des répondant·e·s déclarent tout de même utiliser des **protections réutilisables** : 21% utilisent des culottes menstruelles et 20% des coupes menstruelles. Le coût d'une culotte menstruelle étant en moyenne de 30€ et celui d'une coupe menstruelle étant de 24€, ces dépenses viennent en-

core alourdir le porte-monnaie des étudiant·e·s, sachant que les coupes menstruelles ne sont pas toujours adaptées à la morphologie des usager·ère·s.

Également, 32% des répondant·e·s utilisent des **protections lavables**, mais 68% d'entre elles et eux déclarent ne pas en avoir suffisamment pour une **raison financière** encore une fois, leur coût étant d'environ 10€ la pièce. 23% n'en possèdent aucune car le budget s'avère trop élevé et 13% car cela serait trop compliqué à entretenir, le reste des répondant·e·s ne sont pas intéressé·e·s ou n'y ont jamais réfléchi.

Seulement 7% utilisent de façon systématique des protections biologiques,

58% des répondant·e·s n'en utilisent jamais dont 48% pour une raison financière.

En effet, 7% des répondant·e·s se disent en situation de précarité menstruelle alors que **33% estiment avoir besoin d'une aide pour financer leurs protections**. Informer les étudiant·e·s est un premier pas vers la lutte contre cette précarité.

1 étudiant·e menstrué·e sur 10 fabrique ses protections pour des raisons financières, et 1 sur 20 utilise du papier toilette.

Les règles : un enjeu social et sanitaire

Au 21^{ème} siècle, il existe encore un grand tabou sur les règles. Pour éviter d'en parler directement on utilise des périphrases : « problèmes de filles », « ragnagnas », « avoir les anglais qui débarquent », « la marée rouge ». **Jusqu'en 2018, les règles étaient matérialisées par un liquide bleu dans les publicités** pour des protections menstruelles, tandis que des films comme « 300 », « Django » ou les différents « Saw » montraient sans pudeur des effusions d'hémoglobine.

Il faut pourtant se rappeler que pendant une longue période de l'histoire, les menstruations des femmes étaient vénérées, perçues comme pouvoir de vie ; dans les temps de guerres et de famines, la fertilité était glorifiée. Certain·e·s anthropologues expliquent que les personnes menstruées ont été les premier·e·s mathématicien·ne·s, les premier·e·s astronomes car elles et ils regardaient les astres pour calculer l'arrivée de leurs menstruations comme nous l'apprend le film documentaire « 28 jours » réalisé par Angèle Marrey.

Puis avec le tournant radical des religions, les règles sont devenues sales, les personnes menstruées ont été considérées comme impures. L'autrice Elise Thiébaut explique finement que « cette question de l'impureté va être un outil fantastique pour le patriarcat, parce qu'une personne est désignée femme parce qu'elle a ses règles. **Ce par quoi on est désigné comme femme va être ce qui est entaché de honte, de mal-aise, d'impureté dans l'esprit même des femmes** ».

Dans un article du Fonds des Nations Unies pour la Population, il est aussi très bien expliqué les discriminations auxquelles sont confrontées les personnes menstruées : « Dans certaines parties du monde, les menstruations sont perçues comme un signe que les jeunes filles sont **prêtes pour le mariage ou activités sexuelles**, les rendant vulnérables aux

mariages d'enfants et à la violence basée sur le genre ».

Au-delà de violences sexuelles, les personnes menstruées subissent d'autres violences sociales comme l'exclusion : « Il peut également arriver que les femmes et les filles qui ont leurs règles ne soient pas autorisées à préparer les repas, à se rendre dans les espaces religieux ou à passer la nuit chez elles. L'isolation et l'expulsion de leur domicile peuvent être dangereux, et ceux-ci ont été directement liés à des causes de décès ».

De plus, la santé des personnes menstruées peut être mise en danger par le manque d'information et le manque de moyens financiers : **un·e étudiant·e menstrué·e sur 4 a déjà renoncé à un rendez-vous médical lié à ses menstruations pour des raisons financières.**

**6 répondant·e·s
sur 10**

**déclarent avoir déjà manqué
les cours ou le travail pour des
raisons médicales liées à leurs
menstruations**

Aujourd'hui encore, un·e étudiant·e menstrué·e sur 10 déclare avoir déjà manqué le travail ou les cours par peur des fuites et que leurs règles soient vues. Ce tabou, pouvant créer une véritable honte, vient fragiliser l'image de soi, et peut avoir de véritables conséquences sur la vie des individus ayant leurs règles. De plus, l'impact sanitaire autour des menstruations n'est pas à oublier.

En effet, en 2016, le magazine français *60 millions de consommateurs* publiait une enquête : « Tampons et protections

féminines : une réglementation s'impose ! ». Celle-ci mettait en évidence la présence de **substances chimiques** dans les protections périodiques. Plusieurs produits analysés présentaient des traces de dioxine, de dérivés halogénés, de glypho-

sate ainsi que des résidus de pesticides dont les dangers pour la santé sont prouvés.

Une utilisation trop longue de ces protections, favorisée par le manque de moyens et donc de protections, augmente le risque d'un choc toxique.

Le syndrome du choc toxique est principalement dû à l'utilisation d'un tampon ou d'une coupe menstruelle puisque ce sont des protections qui engendrent une stagnation du sang dans le vagin. L'environnement est alors très favorable à la multiplication d'une bactérie de la famille des staphylocoques dorées, qui va sécréter une toxine diffusant dans l'organisme grâce à la circulation sanguine, et qui peut s'attaquer à nos organes (foie, reins, poumons, etc). Pouvant entraîner la manifestation de différents symptômes et dans les cas les plus extrêmes engendrer un dysfonctionnement des organes entraînant un coma voire un décès.

Un accès à des protections périodiques en nombre suffisant est crucial pour la santé des personnes menstruées, afin de pouvoir en changer régulièrement et de limiter les risques.

La situation de précarité menstruelle peut se compliquer par certaines maladies gynécologiques. Maladie comme **l'endométriose qui touche 1 personne sur 10**. L'endométriose est la présence de cellules de la muqueuse utérine (ou cellules endométriales) qui sont en dehors de l'utérus, elles peuvent être à l'intérieur du muscle de l'utérus, ou ailleurs au niveau du système digestif, de la vessie pouvant aller jusqu'aux poumons dans les cas les plus graves.

Les symptômes les plus fréquents sont les douleurs pendant les règles (ou « dysménorrhées » dans le langage médical), les douleurs pendant les rapports ainsi que l'infertilité. Les douleurs pendant les règles est le symptôme le plus fréquent, entraînant des dépenses en médicament

plus importantes. Ces douleurs peuvent aussi aller jusqu'à empêcher d'aller à l'université, au travail ou de faire une quelconque activité.

Des rendez-vous médicaux sont nécessaires pour ces personnes touchées, avec des examens comme des imageries par résonance magnétique (IRM) ou encore une opération. Cela peut augmenter la précarité des étudiant·e·s menstrué·e·s.

La précarité menstruelle ne se limite pas qu'à la période de saignement, le syndrome pré-menstruel (SPM) engendre aussi des coûts. C'est l'ensemble des symptômes que l'on peut voir apparaître avant les menstruations, il se termine spontanément avec le début des règles ou dans les quelques jours qui suivent.

On peut par exemple ressentir des douleurs dans le bas ventre, dans le dos, au niveau de la poitrine, avoir une poussée d'acné, des migraines, des œdèmes ou encore des troubles de l'humeur (hyper-émotivité, perte de confiance en soi, ...) et de l'appétit, une modification de la libido. On considère qu'il y a un SPM dès l'instant où un symptôme survient systématiquement avant les règles et se ré-

pète sur plusieurs cycles.

Environ 80% de la population menstruée serait concernée. Etant donné que les symptômes sont variables d'une personne à l'autre, chacune vit différemment cette période du cycle. Pour certain·e·s le SPM est très invalidant, les empêchant même d'aller en cours ou de travailler.

En finir avec la précarité menstruelle

“

Chaque étudiant·e menstrué·e doit avoir accès à des protections périodiques de son choix, et cela peu importe sa situation financière.

*Paul Mayaux
Président de la FAGE*

”

La précarité menstruelle est de plus en plus abordée par le Gouvernement. En effet, en 2015 le collectif Georgette Sand avait porté devant l'Assemblée Nationale le sujet du coût élevé des protections périodiques, ce qui avait entraîné un vote baissant la TVA de ces produits de première nécessité auparavant à 20% (comme les produits de luxes) à 5,5%.

Aussi, en mars 2019 le député Bastien Lachaud avait déposé une proposition de loi (proposition de loi n°1778) visant à assurer la gratuité des protections mens-

truelles et à garantir leur sécurité sanitaire. Enfin, un rapport d'information sur les menstruations au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a été publié en février 2020. Il met en avant le coût des menstruations ainsi que les tabous liés à ces dernières, et permet d'enclencher un dialogue au sein du gouvernement.

Depuis le 24 novembre 2020 l'Ecosse met à disposition un accès gratuit aux protections périodiques, estimé à une dépense d'environ 9,7 millions de livres pour leur pays. Le texte a été voté à l'unanimité des 121 membres du Parlement. Les protections concernées sont les tampons et les serviettes menstruelles. Suite à cela les écoles, lycées et universités doivent les mettre à dispositions de tou·te·s.

En France, un budget de 5 millions d'euros est dès à présent alloué par l'Etat pour **lutter contre la précarité menstruelle**. Destiné principalement aux personnes incarcérées, aux sans-abris, aux collégien·ne·s et aux lycéen·ne·s, ce fléchage ne concerne malheureusement pas les étudiant·e·s, pourtant l'un des publics les plus précaires en France.

Malgré tous ces plans économiques, les retombées ne sont pour le moment pas concrètes, du moins du côté des étudiant·e·s. Pour leur venir en aide, les as-

sociations étudiantes se mobilisent sur le sujet : la FAGE et son réseau proposent, notamment au sein des épiceries sociales et solidaires AGORAé, des **distributions régulières** de protections périodiques aux étudiant·e·s bénéficiaires afin de pallier le manque de dispositifs les concernant. Pendant les périodes de confinement, et plus globalement depuis le début de la pandémie, le réseau associatif de la FAGE a étendu ces distributions de denrées et de protections périodiques à tou·te·s les étudiant·e·s, qu'ils et elles soient bénéficiaires des AGORAé ou pas.



Les AGORAé sont des tiers-lieux qui ont pour objectif d'apporter des services aux étudiant·e·s et de favoriser la création de lien social. Lauréat de La France s'engage, il en existe aujourd'hui 24 en France où 430 bénévoles étudiant·e·s viennent en aide à 6 581 bénéficiaires par an. Une AGORAé se compose donc :

D'un lieu de vie ouvert à toutes et tous qui accueille des activités organisées par les bénévoles et les bénéficiaires et qui permet entre autres aux étudiant·e·s de se renseigner sur l'accès à leurs droits. D'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux où les étudiant·e·s peuvent s'approvisionner en produits alimentaires, d'entretien ou encore en fournitures scolaires à prix réduits (entre 10 et 30% par rapport aux prix usuels).

Ainsi, une AGORAé est un projet d'innovation sociale inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il apporte une réponse de proximité à un besoin réel et identifié. Ce projet porte en lui des valeurs fondamentales comme la solidarité, la citoyenneté et l'engagement.



REGLES ELEMENTAIRES

Règles Élémentaires est la première association française de lutte contre la précarité menstruelle. Elle poursuit un double objectif : collecter des protections périodiques à

destination des personnes dans le besoin et briser le tabou des règles par le biais de différentes actions de sensibilisation.

Depuis sa création en 2015 par Tara Heuzé-Sarmini, l'association dénombre : près de 5 000 000 produits collectés, + de 100 000 personnes bénéficiaires, + de 1 000 collectes organisées, + de 300 partenaires réparti·e·s sur tout le territoire et + de 100 événements de sensibilisation. En 2020, plus de 120 000 produits ont été distribués à des étudiant·e·s dans le besoin.

De plus, certaines universités ont pris le pli d'organiser des distributions de protections périodiques gratuites, réutilisables comme jetables, ou d'installer des distributeurs de protections en libre-service avec des partenaires associatifs comme l'association «Règles Élémentaires». **Ces dispositifs, encore bien trop rares, sont à élargir à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ainsi que dans les résidences universitaires, afin de rendre les protections périodiques accessibles à toutes et à tous.**

Certaines sociétés, telles que *Dans Ma Culotte* ou *Marguerite & Cie*, peuvent accompagner les établissements dans la mise en place de ces dispositifs, notamment avec des distributeurs de protections périodiques

Des solutions au long terme pourraient être envisagées comme par exemple, la mise en œuvre d'une enveloppe financière pouvant être distribuée à chaque personne menstruée prenant en compte l'intégralité des dépenses de l'année. En effet, presque la moitié des répondant·e·s estiment que les protections devraient être prises en charge par la **sécurité sociale** et 1/4 estiment que cela devrait être mis à disposition à l'université.

“

Une aide financière calculée sur les frais réels engendrés par les menstruations permettrait aux étudiant·e·s de se fournir en protections en choisissant ce qui leur convient au mieux. Certaines mutuelles ont déjà mis en place un dispositif de remboursement mais 4 étudiant·e·s sur 5 n'ont pas connaissance de cette possibilité

*Fanny Toussaint
Présidente de l'ANESF*

”

Des protections respectueuses, gratuites, au **choix** de la personne menstruée et de ses souhaits sont essentielles. Il est impossible de dire qu'une protection à usage unique est meilleure qu'une protection lavable pour qui que ce soit. Cependant nous demandons à ce que les protections respectent la santé de tou·te·s. La **composition** des produits doit être correctement renseignée et les entreprises ne doivent plus utiliser des produits néfastes pour la santé.

Il serait primordial que le Gouvernement, ainsi que l'Union Européenne fixent un prix unique des protections, obligent les entreprises à rendre visible les différents composants des protections périodiques, et changent les réglementations des

normes sanitaires.

Également, la sensibilisation et l'éducation à la santé sexuelle et l'hygiène intime doivent être repensées dans le milieu scolaire et universitaire afin de briser le tabou autour des règles.

Le collectif Georgette Sand propose également la mise en place d'une taxe rouge, qui financerait la recherche européenne sur les maladies gynécologiques, prélevée sur tous les produits menstruels. En effet, le tabou lié aux règles implique méconnaissance du corps, précarité économique mais aussi insuffisance de la recherche sur les maladies de femmes, notamment sur l'endométriose et le syndrome des ovaires polykystiques.

En bref, pour en finir avec la précarité menstruelle, nos revendications sont :

- L'amélioration de la sensibilisation et de la prévention sur les règles et les maladies qui y sont associées, ceci dans le but de mettre fin au tabou qui entoure les règles, dans un cadre scolaire, mais aussi périscolaire et universitaire
- L'obligation pour les entreprises de rendre publique la composition des protections
- La révision des normes sanitaires et l'interdiction des produits nocifs au niveau français et européen
- L'accès gratuit pour les populations précaires à des protections menstruelles grâce à un investissement adéquat et la mise à disposition gratuite dans les lieux publics

Conscients que les étudiantes et les étudiants sont nombreux·ses à être touché·e·s par la précarité sous différentes formes (alimentaire, énergétique, menstruelle, etc.), la FAGE et son réseau demandent également une **refonte structurelle des aides sociales**.

En effet, nous demandons que les aides pour le logement (APL) soient calculées selon le bassin de vie et non cadrées nationalement, mais aussi que les bourses sur critères sociaux soient **revalorisées en évitant les effets de seuils à travers une linéarisation**. Nous demandons aussi une meilleure lisibilité des aides pour les étudiant·e·s grâce à un regroupement des APL et des bourses sur critères sociaux au sein d'un guichet unique.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- **La FAGE** - www.fage.org
- **L'ANESF** - anesf.com
- **L'AFEP** - afep-asso.org
- **Article du journal - Le Monde sur le coût des règles**
www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html
- **Film documentaire « 28 jours »**
www.youtube.com/watch?v=X1R5pBpKgVE&feature=youtu.be
- **Article des Fonds des Nations Unies pour la population sur la menstruation**
www.unfpa.org/fr/menstruation-une-question-de-droits-humains
- **Proposition de loi de Bastien Lachaud, visant à assurer la gratuité des protections menstruelles et à garantir leur sécurité sanitaire**
www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1778_proposition-loi
- **Rapport d'information**
www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/ega/l15b2691_rapport-information.pdf
- **Syndrome du choc toxique**
www.inserm.fr/information-en-sante/c-est-quoi/faudrait-pas-en-tamponner-c-est-quoi-choc-toxique
- **Amendement n°165 visant à réduire la TVA sur les protections périodiques**
<https://2012-2017.nosdeputes.fr/14/amendement/3308/165>
- **Georgette Sand** - georgettesand.com
- **Dans Ma Culotte** - dansmaculotte.com/fr
- **Marguerite&Cie** - margueriteetcie.com
- **Règles élémentaires** - www.regleselementaires.com
- **Cyclique** - cyclique.fr



La **PRÉCARITÉ MENSTRUELLE**

chez les **étudiant·e·s**
en **FRANCE**

Cécile Thevenet

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

presse@fage.org

Fanny Toussaint

Présidente de l'ANESF

06 74 62 52 31

presidence@anesf.com

Anna Prado de Oliveira

Vice-président en charge de la lutte contre les discriminations de la FAGE

06 82 05 46 00

anna.poliveira@fage.org

Bérénice Brazs

Vice-présidente en charge des affaires sociales et de la défense des droits de l'ANESF

06 47 33 35 41

affairessociales@anesf.com

Gabriel Demas

Président de l'AFEP

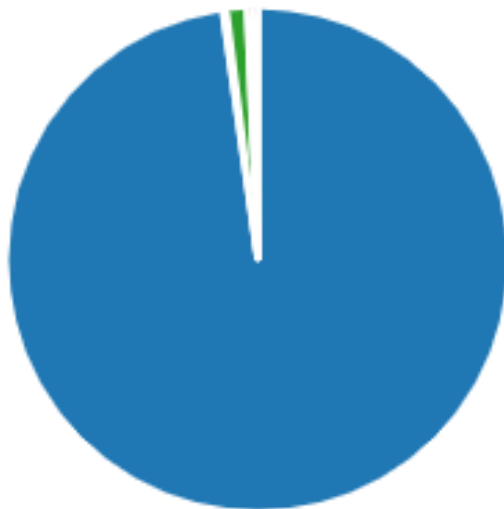
07 63 10 27 63

gabriel.demas@afep-asso.org

RÉSULTATS COMPLETS

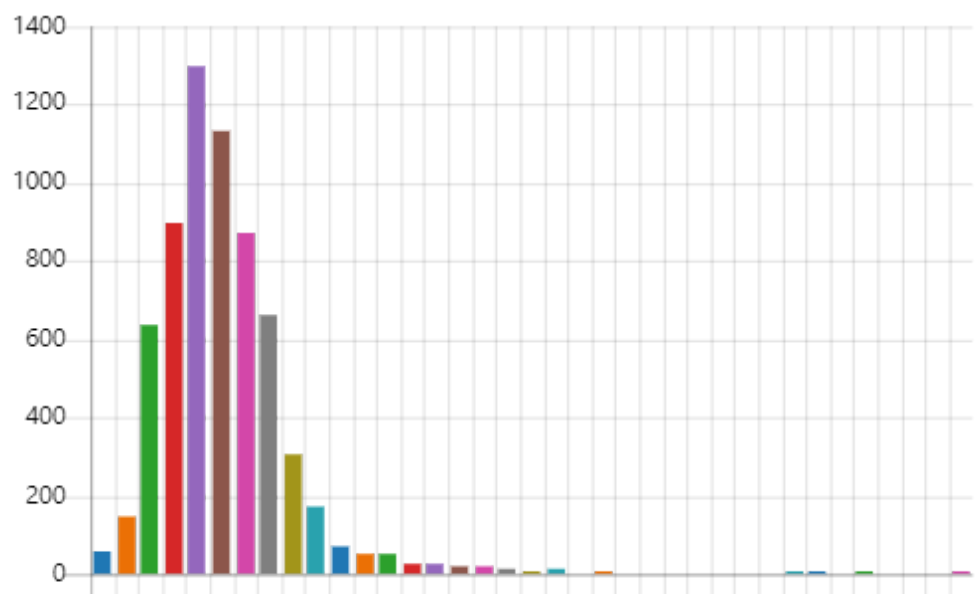
1. Vous êtes :

● Une femme	6371
● Une personne transgenre	16
● Une personne non-binaire	86
● Un homme	24
● Autre	21



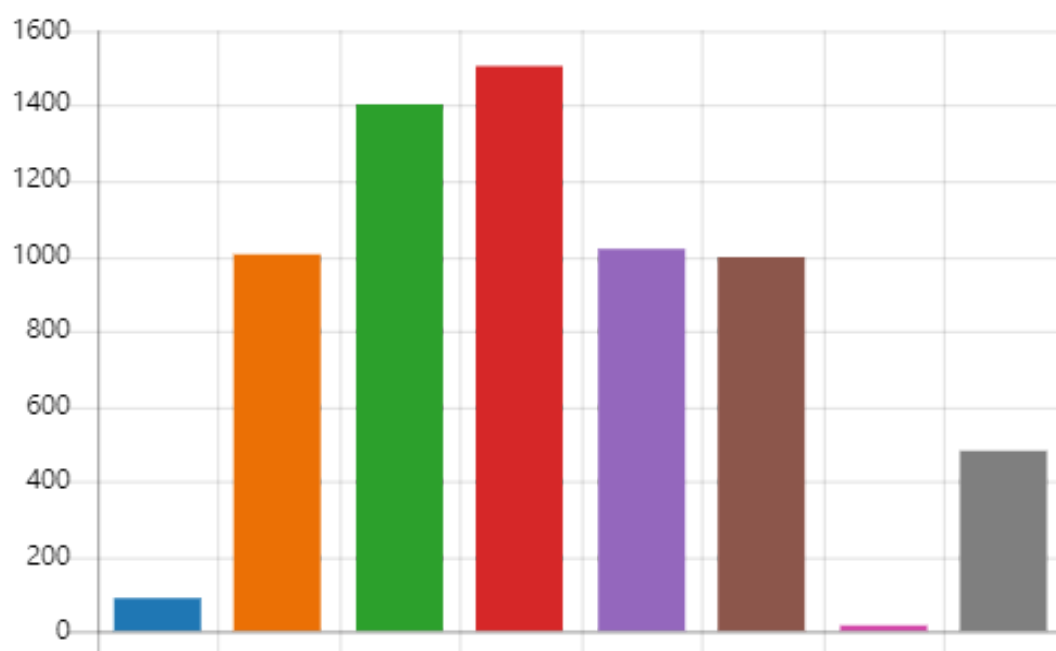
2. Quel âge avez-vous ?

16	56	47	1
17	149	48	4
18	635	49	2
19	898	50	0
20	1298	51	3
21	1134	Autre	7
22	875		
23	661		
24	308		
25	173		
26	71		
27	51		
28	49		
29	24		
30	26		
31	19		
32	20		
33	13		
34	6		
35	11		
36	3		
37	4		
38	1		
39	2		
40	2		
41	0		
42	3		
43	1		
44	0		
45	4		
46	4		



3. Quel est votre niveau d'étude ?

● Doctorant.e	87
● Bac +1	1007
● Bac +2	1405
● Bac +3	1503
● Bac +4	1019
● Bac +5	999
● CAP / BEP	16
● Bac	482



4. Où étudiez-vous ?

	Auvergne- Rhône-Alpes	739
	Bourgogne - Franche-Comté	289
	Bretagne	420
	Centre- Val de Loire	388
	Corse	1
	Grand Est	513
	Guadeloupe	2
	Guyane	2
	Hauts-de-France	390
	Ile-de-France	1391
	La Réunion	39
	Martinique	4
	Mayotte	1
	Normandie	252
	Nouvelle Aquitaine	724
	Nouvelle Calédonie	1
	Occitanie	465
	Pays de la Loire	443
	Polynésie Française	1
	Provence- Alpes- Côte d'Azur	359
	Saint Barthélémy	3
	Saint Martin	0
	Saint Pierre et Miquelon	1
	Autre	90

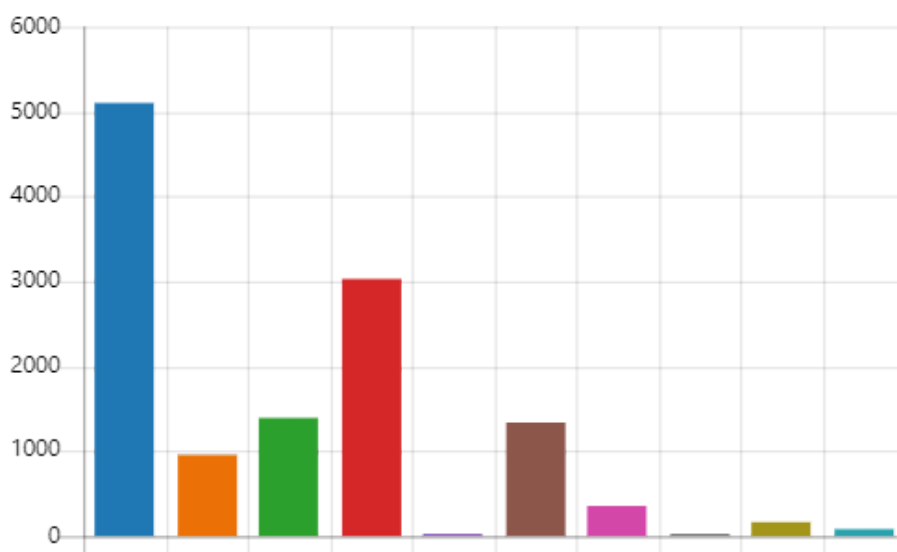
5. Vous êtes ?

● Boursier.e	2386
● Salarié.e	1056
● Non-boursier.e	3295
● Non-salarié.e	2429
● Autre	336



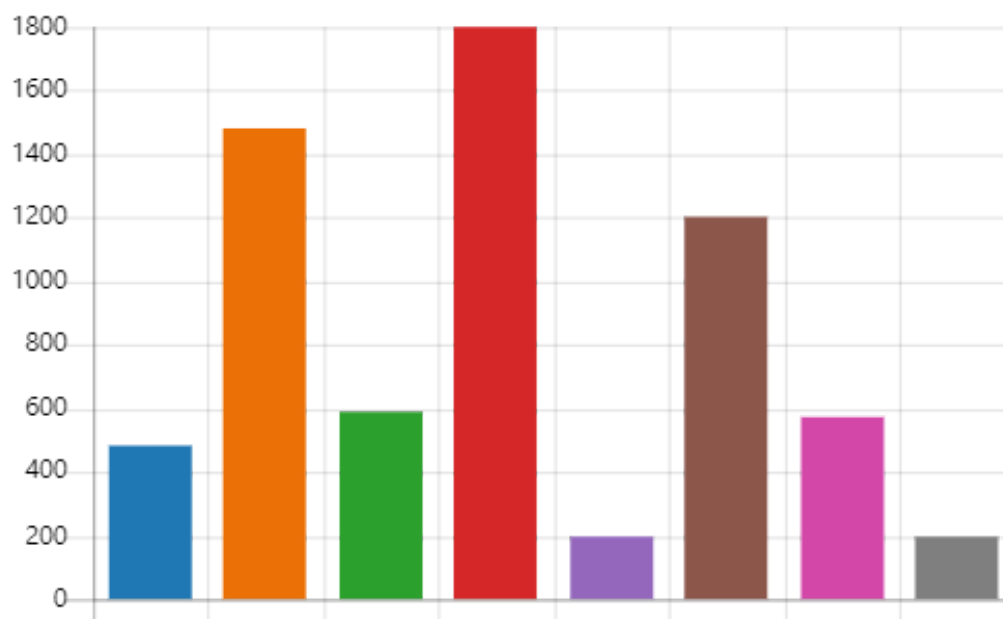
6. Quel(s) type(s) de protection(s) périodique(s) utilisez-vous ?

● serviettes périodiques à usage...	5110
● serviettes périodiques lavables	954
● culottes de règles	1390
● tampons périodiques à usage ...	3023
● tampons périodiques lavables	15
● coupe menstruelle	1344
● papier toilette/essuie-tout	344
● éponge	17
● flux instinctif libre (consiste à ...	173
● Autre	70



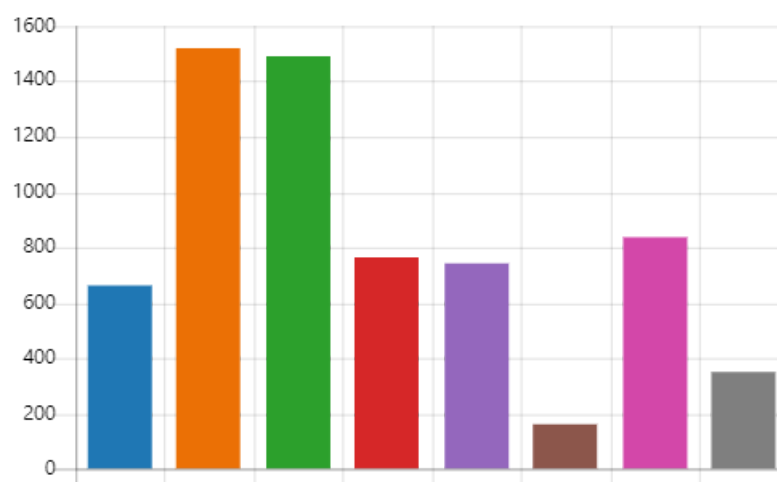
7. Achetez-vous des protections labellisées biologiques ?

Toujours	480
Parfois, selon le budget	1477
Parfois, quand j'y pense	589
Jamais, le budget ne me le per...	1798
Jamais, je ne suis pas intéressé.e	196
Jamais, je n'y avais pas réfléchi	1204
Jamais, je ne connais pas	574
Autre	200



8. Achetez-vous des protections lavables ?

● Oui et j'en possède un nombr...	661
● Oui, mais j'en manque car le c...	1517
● Non, le budget ne me le perm...	1491
● Non, je ne suis pas intéressé.e	767
● Non, je n'y avais jamais réfléchi	740
● Non, je ne connais pas	160
● Non, pour des difficultés de la...	835
● Autre	347



9. Vous est-il déjà arrivé de fabriquer une protection périodique ?

● Oui, pour raison financière	618
● Oui, je préfère fabriquer moi-...	104
● Non	5796



10. Qui finance vos protections périodiques ?

● Moi, la personne menstruée	4185
● Mon-ma responsable légale (...)	3318
● Autre	107



11. Combien dépensez-vous par mois pour vos protections périodiques ?

● Entre 0 et 5 euros	2659
● Entre 5 et 10 euros	2998
● Plus de 10 euros	861



12. Avez-vous d'autres dépenses liées à vos menstruations ?

● Oui	3222
● Non	3296



13. Si oui, à combien par mois estimez-vous ces dépenses ?

● Moins de 10 euros	2058
● Entre 10 et 20 euros	812
● Entre 20 et 30 euros	220
● Plus de 30 euros	132



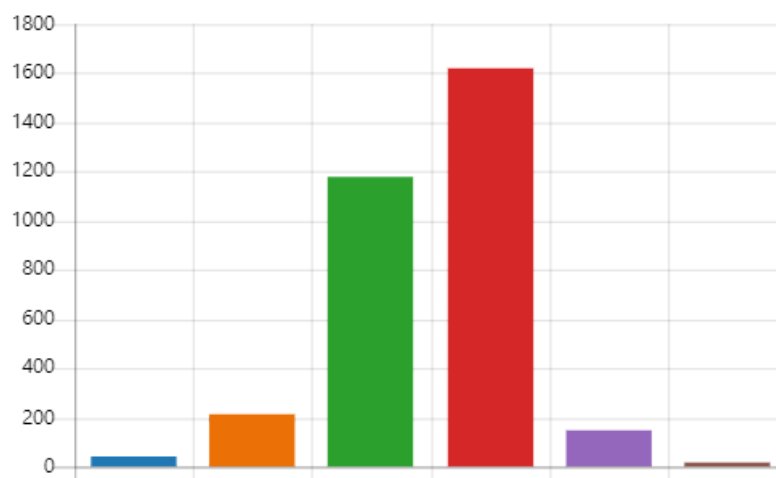
14. Quelles sont les sources principales de ces dépenses ?

● Médicaments anti-douleurs	2814
● Rendez-vous médicaux	876
● Achat de sous-vêtements, vêt...	1039
● Autre	126



15. Ces dépenses ont lieu :

● Une fois par semaine	41
● Plusieurs fois par mois	210
● Une fois par mois	1181
● Plusieurs fois par an	1624
● Une fois par an	148
● Autre	18

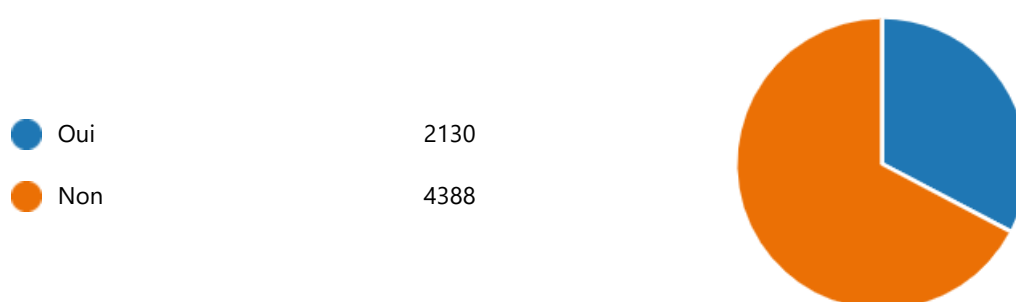


16. Avez-vous déjà dû faire un choix entre l'achat de protections périodiques et un autre objet de première nécessité, pour raison financière ?

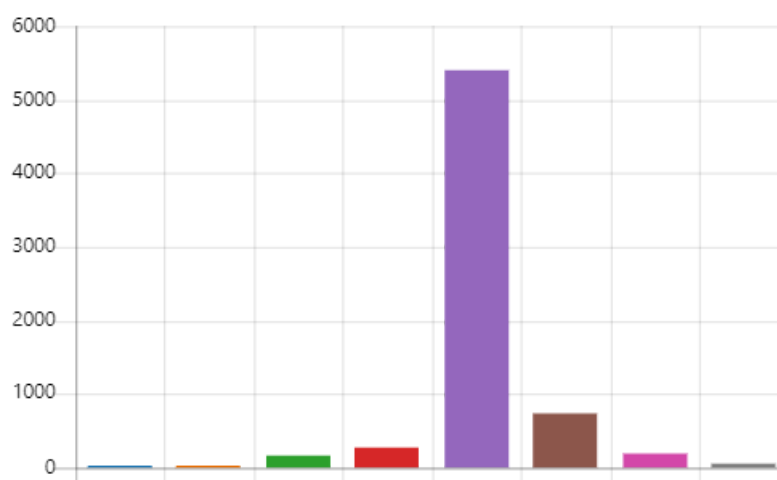
● Oui	823
● Non	5695



17. Estimez-vous avoir besoin d'une aide financière pour vous procurer suffisamment de protections périodiques ?



18. Avez-vous déjà bénéficié du remboursement de protection(s) par votre mutuelle ?



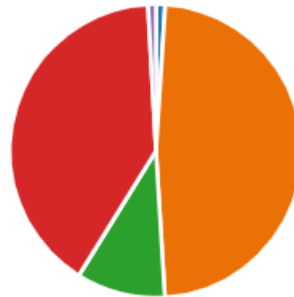
19. Avez-vous déjà renoncé à un rendez-vous médical lié à vos menstruations ?

● Oui	1530
● Non	4988



20. Vous est-il déjà arrivé de ne pas aller en cours ou au travail lors de vos menstruations ?

● Oui, pour des raisons financier...	71
● Oui, pour des raisons médical...	3416
● Oui, à cause d'une fuite ou pa...	698
● Non	2865
● Autre	61



21. Pensez-vous que les protections devraient être mises à disposition par :

● L'université	3161
● La sécurité sociale	4835
● La mutuelle	2626
● Je n'ai pas réfléchi à la question	932
● Autre	273



23. Vous sentez-vous en situation de précarité menstruelle ?

● Oui	470
● Non	6048



23. Vous sentez-vous en situation de précarité menstruelle ?

● Oui

470

● Non

6048

